



REPUBLIQUE DU BURUNDI  
COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME  
(CNIDH)



**Communiqué relatif à deux cas de torture signalés au SNR**

1. Après avoir reçu des allégations de torture au Service National de Renseignement (SNR), la CNIDH y a effectué une descente pour s'enquérir de la situation.
2. Après enquête et après s'être entretenu avec les responsables de ce Service, la CNIDH a trouvé que ces derniers, non seulement ont pris au sérieux ces cas, mais aussi avaient déjà pris des mesures pour réprimer les responsables de ces actes. En effet, des dossiers d'enquête judiciaire ont été ouverts par les services habilités pour traduire en justice les responsables de ces actes.
3. La CNIDH encourage le SNR, tout comme les autres institutions de l'Etat, à privilégier la culture du professionnalisme et de responsabilité dans l'exercice de leurs missions.
4. La CNIDH recommande aux services habilités de tout mettre en œuvre pour que justice soit faite dans les plus brefs délais.

Fait à Bujumbura, le 10 décembre 2021

Dr. Sixte Vigny NIMURABA



President